



N° de résolution
ou annotation

2024/10/29

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
VILLE DE DUNHAM**

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Ville de Dunham, tenue le **29 octobre 2024 à 20 h 00**, dans la salle du conseil à l'hôtel de ville et diffusée en ligne en direct, sous la présidence du maire, M. Pierre Janecek.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Kevin Mitchell
M. Jeremy Page
Mme Florencia Saravia

ainsi que M. Francis Bergeron, directeur général et trésorier et Mme Jessica Tanguay, directrice générale adjointe et greffière.

M. Jules Brunelle-Marineau, M. François Desaulniers et M. Guillaume Brais, conseillers, sont absents.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, la séance est ouverte par le maire à 20 h 05.

1.2 CONSTATATION DE LA NOTIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil constatent et confirment que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dressé et notifié à tous les membres du conseil.

208-24

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Jeremy Page
appuyé par Madame la conseillère Florencia Saravia

et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Le maire adresse un mot aux citoyens présents dans la salle du conseil et les invite à poser les questions sur les sujets à l'ordre du jour.

3. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

209-24

3.1 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2024-069 CONCERNANT LE DENEIGEMENT DU SECTEUR RESIDENTIEL SUD (INCLUANT LE LAC SELBY) DE DUNHAM POUR 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE le processus d'appel d'offres sur invitation 2024-069 a été lancé le 4 octobre 2024 afin de combler les besoins en déneigement et épandage d'abrasifs



N° de résolution
ou annotation

du secteur résidentiel sud, incluant le lac Selby,
pour l'hiver 2024-2025;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions s'étant tenue
le 17 octobre 2024 à 9h35;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux soumissions dans les délais
impartis, avec les prix unitaires suivants:

a) 9353-7652 Québec inc. (Déneigement
Sherrer) : 4 750 \$ par kilomètre de route;

b) 9148-0772 Québec inc. (Déneigement
Marcotte et fils) : 8 749 \$ par kilomètre de
route;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de 9353-7652 Québec inc.
(Déneigement Sherrer) est non conforme en raison
de deux irrégularités majeures, soit l'omission de
déposer une garantie de soumission ainsi qu'une
liste des équipements, entraînant son
inadmissibilité et son rejet automatique;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la soumission de 9148-0772 Québec
inc. (Déneigement Marcotte et fils) est largement
supérieur à l'estimation du coût du contrat et à
l'extérieur du cadre budgétaire;

Il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell
appuyé par Monsieur le conseiller Jeremy Page

et unanimement résolu de ne pas adjuger le contrat et d'annuler l'appel
d'offres 2024-069.

Adoptée.

210-24

**3.2. VENTE D'ÉQUIPEMENTS ET DE VÉHICULES SELON LES OFFRES
RECUES PAR LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES
(CAG)**

CONSIDÉRANT la résolution 160-24 autorisant la mise en vente du
véhicule 12 roues Sterling LT9500 2006 par le
Centre d'acquisitions gouvernementales;

CONSIDÉRANT la résolution 086-24 autorisant la mise en vente du
véhicule 10 roues Sterling LT9513 par le Centre
d'acquisitions gouvernementales;

CONSIDÉRANT la résolution 228-23 autorisant la mise en vente du
souffleur à neige Normand par le Centre
d'acquisitions gouvernementales;

CONSIDÉRANT la résolution 204-22 autorisant la mise en vente du
véhicule Jeep Patriot 2015 par le Centre
d'acquisitions gouvernementales;

CONSIDÉRANT les offres reçues dans le cadre de l'appel d'offres
24-0502 réalisé par le Centre d'acquisitions
gouvernementales;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence, il est :



N° de résolution
ou annotation

Proposé par Madame la conseillère Florencia Saravia
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que la Ville de Dunham :

1. Que le conseil autorise la vente des lots 2 et 4, selon les termes de l'appel d'offres 24-0502 réalisé par le Centre d'acquisitions gouvernementales, aux acquéreurs ayant présenté la meilleure offre;

Lot	Véhicules	Acquéreurs	Montant (plus taxes applicables)
2	10 roues Marque: STERLING Modèle: STE (LT9513) Année : 1999	9189-8734 Québec inc.	11 111,00\$
4	Marque: JEEP Modèle: PATRIOT Année : 2015	Transmission PG Rondeau inc.	3 815,00\$

2. Autorise le directeur des travaux publics et services techniques (M. Alexandre Vaugeois) ou le directeur général (M. Francis Bergeron) à signer tout document requis pour donner plein effet à ces ventes, incluant notamment tout document nécessaire au transfert de propriété des véhicules ou toute procuration à cette fin auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);
3. Conserver les équipements et véhicules des items 1 (camion 12 roues Sterling 2006) et 3 (souffleuse à neige Normand).

Adoptée.

211-24

3.3. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) POUR LES TRAVAUX SUR LES CHEMINS JORDAN ET MCCULLOUGH EN REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION N° 175-24

CONSIDÉRANT QUE la résolution 175-24 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 septembre 2024 ne correspond pas au nouveau modèle exigé aux fins du Programme d'aide à la voirie locale;

CONSIDÉRANT le projet de travaux sur les chemins Jordan et McCullough;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dunham choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la Ville, M. Alexandre Vaugeois, directeur des travaux publics et des services techniques représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Jeremy Page
appuyé par Madame la conseillère Florencia Saravia

et unanimement résolu que le conseil de la Ville de Dunham autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Alexandre Vaugeois, directeur des travaux publics et des services techniques (ou en son absence M. Francis Bergeron, directeur général), est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée.

4. CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE

212-24

4.1. ADHÉSION DE LA VILLE À L'AVIS SUR L'ÉTHIQUE EN LOISIRS ET EN SPORT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dunham est consciente de l'importance du sport et du loisir sur la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dunham adhère aux valeurs mises de l'avant dans l'avis sur l'éthique en loisir et en sport publié par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dunham s'engage à mettre ces valeurs au premier plan afin de contribuer de façon positive à la pratique des loisirs et des sports sur son territoire et, par le fait même, à la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell
appuyé par Monsieur le conseiller Jeremy Page

et unanimement résolu que la Ville de Dunham :

1. Adhère à l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport;



N° de résolution
ou annotation

213-24

2. Autorise M. Francis Bergeron, directeur général, à signer le formulaire d'adhésion.

Adoptée.

4.2. DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME FONDS EN MONTÉRÉGIE, ON BOUGE! (FEMOB) CONCERNANT LE RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE VOLLEYBALL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dunham a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » à l'automne 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dunham certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exacts et véridiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dunham s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell
appuyé par Madame la conseillère Florencia Saravia

et unanimement résolu que la Ville de Dunham autorise le directeur général ou, en son absence, la coordonnatrice Loisirs, culture et tourisme à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » pour et au nom de la Ville de Dunham et à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution, incluant, le cas échéant, toute convention d'aide financière.

Adoptée.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le maire invite les citoyens présents dans la salle du conseil à poser des questions. La Ville a également invité les citoyens à transmettre leurs questions par écrit et des citoyens participent par Facebook à la séance en direct.

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la clôture de la séance à 20 h 19.

(Signé)

Pierre Janecek,
Maire

(Signé)

Jessica Tanguay,
Greffière